

LE GENRE ÉPIDICTIQUE : UNE ARGUMENTATION SANS QUESTIONNEMENT ?

Marc Dominicy

in Corinne Hoogaert, Argumentation et questionnement

Presses Universitaires de France | « L'Interrogation philosophique »

1996 | pages 1 à 12

ISBN 9782130474814

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/argumentation-et-questionnement---page-1.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Presses Universitaires de France.

© Presses Universitaires de France. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Le genre épидictique : une argumentation sans questionnement ?

MARC DOMINICY

Je voudrais développer ici une approche cognitive du genre épидictique, tel qu'il a été caractérisé par Aristote et Perelman. Ma thèse centrale sera que les textes qui appartiennent à cette catégorie de discours possèdent une fonction argumentative sans pour autant répondre – ou prétendre répondre – à un questionnement. Au terme d'un rapide survol qui me conduira de la *Rhétorique* jusqu'au *Traité de l'argumentation*, je défendrai l'idée que le concept d'évocation introduit par Sperber (1974), et dont j'ai fait le chaînon central d'une théorie de l'énonciation poétique, permet de comprendre les deux traits essentiels du genre épидictique, à savoir 1/ chez l'orateur, l'usage constant de l'amplification, dont je proposerai une description plus explicite que celles qu'on peut rencontrer dans la littérature, 2/ auprès de l'auditoire, l'intensification (réelle, simulée, ou présumée) d'une adhésion déjà acquise à certaines valeurs réputées communes et indiscutables.

Le premier pas de ma démonstration consiste à revenir sur le traitement, passablement confus, que la *Rhétorique* d'Aristote réserve au genre épидictique. J'ai écrit sur ce thème en d'autres occasions (Dominicy, 1989, 1990, 1994 a), mais je me suis souvent borné à des citations brutes ou à de brèves allusions qui suffisaient à mon propos du moment.

On sait que, pour Aristote, « la Rhétorique est l'*analogue* de la Dia-

lectique» [ἀντίστροφος τῆ διαλεκτικῆ], notamment parce que ces disciplines «sont seules à conclure les contraires»: l'une et l'autre exigent en effet que l'on soit «apte à persuader le contraire de sa thèse [..] non certes pour faire indifféremment les deux choses (car il ne faut rien persuader d'immoral), mais afin de n'ignorer point comment se posent les questions, et, si un autre argumente contre la justice, d'être à même de le réfuter» (*Rhétorique*, I, 1354 a, 1355 a; cf. aussi Couloubaritsis, 1986). Il s'ensuit que si «la rhétorique a pour objet un jugement» (*Rhétorique*, II, 1377 b) – en ce sens qu'il s'agit, pour l'orateur, d'emporter une décision dans un domaine où deux opinions contraires sont défendues –, la dialectique peut recevoir un objet «analogue», qui serait le jugement personnel et intime de l'être de raison

En termes perelmaniens, nous dirions que la dialectique comme la rhétorique s'opposent au raisonnement formel, qui ne peut admettre deux réponses contradictoires à la même question, et qui nous permet de «prouver» ou de «démontrer». En dialectique, où il s'agit de «convaincre», nous nous adressons à un auditoire universel et «de droit», tandis qu'en rhétorique, où il faut «persuader», nous nous trouvons confrontés à des auditoires particuliers – des auditoires «de fait».

Dans ce cadre, le genre épideictique fait évidemment difficulté. En effet, il se distingue du délibératif et du judiciaire par le fait qu'il «a pour matière des actions sur lesquelles tout le monde est d'accord» et «dont on n'apporte que rarement la preuve»: «aussi bien la plupart des discours [épideictiques] n'ont-ils nul besoin de narration; par exemple, si l'on veut faire l'éloge d'Achille, tout le monde connaît ses actions, il faut seulement en tirer parti» (*Rhétorique*, I, 1368 a, III, 1416 b, 1417 b). De surcroît, l'orateur épideictique postule d'emblée l'adhésion de son auditoire à certaines valeurs: paraphrasant – mais avec des intentions toutes différentes – le *Ménéxène* de Platon, Aristote affirme que «dans les discours épideictiques, il faut inspirer à l'auditeur la pensée qu'il a part à l'éloge, ou par sa personne, ou sa famille, ou sa conduite, ou d'une façon quelconque; car ce que dit Socrate dans son oraison funèbre est vrai: il n'est pas difficile de louer les Athéniens devant les Athéniens, mais devant les Lacédémoniens» (*Rhétorique*, I, 1367 b, III, 1415 b).

C'est sans doute ce statut très particulier qui fait que l'épidictique disparaît brutalement lorsque, au début du livre II, Aristote rappelle que « la rhétorique a pour objet un jugement » : « en effet, ajoute-t-il, l'on juge les conseils, et la sentence d'un tribunal est un jugement » (1377 b). Cette éclipse de l'épidictique reste cependant rare. Afin de garantir que l'objet de la rhétorique soit toujours un « jugement » – même là où les actions et leur statut axiologique sont jugés d'avance –, Aristote soutient, dans un autre passage, que l'auditoire du délibératif ou du judiciaire « prononce » sur l'avenir (la décision politique à prendre) ou sur le passé (la culpabilité ou l'innocence), tandis que l'auditoire de l'épidictique – le « spectateur » – « prononce sur le talent de l'orateur » (*Rhétorique*, I, 1358 b). Cette manœuvre se heurte à l'objection immédiate qu'un tel jugement sur la « manière » peut s'appliquer à des morceaux délibératifs ou judiciaires. En outre, comme Perelman l'a pertinemment remarqué, elle fait fi du rôle central que les discours d'éloge ou de blâme peuvent remplir dans la vie sociale de la Cité (Perelman et Olbrechts-Tyteca, 1983, 62-68).

Une deuxième difficulté se profile quand on essaie de décrire dans le détail l'« analogie » entre dialectique et rhétorique. Selon Aristote, chacun des genres oratoires se voit correspondre la « forme » [εἶδος] d'argument qui lui est le plus approprié : l'exemple pour le genre délibératif, l'enthymème pour le genre judiciaire, l'amplification pour le genre épидictique (*Rhétorique*, I, 1368 a, III, 1417 b-1418 a). Or, l'exemple et l'enthymème possèdent l'un et l'autre un « analogue » dans la dialectique : « J'appelle enthymème le syllogisme de la rhétorique ; exemple, l'induction de la rhétorique » (*Rhétorique*, I, 1356 a-b), tandis qu'il n'en va absolument pas de même pour l'amplification. Il y a là, on en conviendra, une lacune troublante, sur laquelle Aristote reste étrangement discret. En outre, à la différence de l'exemple et de l'enthymème, l'amplification est conçue tantôt comme une « forme » [εἶδος] (au livre I, 1368 a) et tantôt comme un « lieu commun » [κοινόν] qui se situerait sur le même plan que le « possible » du délibératif et le « passé » du judiciaire (au livre II, 1391 b). Tout se passe donc comme si, dans le cas de l'épidictique et de l'amplification, il devenait difficile de dissocier la « matière » argumentative mise en œuvre, et la « structure » même de l'argument produit

Ceci m'amène au dernier problème que soulève le genre épictique, à savoir sa caractérisation temporelle. Il est aisé de voir pourquoi le temps du délibératif est le futur, donc le « possible », tandis que le temps du judiciaire est le passé, et, par conséquent, une variété de « nécessaire » (*Rhétorique*, I, 1358 b, III, 1418 a). En revanche, on comprend beaucoup moins bien ce qui pousse Aristote à affirmer qu'« au genre épictique appartient principalement le présent [παρών] », que « c'est en raison d'événements contemporains que tous les orateurs louent ou blâment » – d'autant qu'il s'empresse d'ajouter que « souvent aussi on [l'orateur épictique] tire argument du passé en l'évoquant et de l'avenir en le conjecturant » (*Rhétorique*, 1358 b).

Pour éclaircir quelque peu le débat, il convient de s'interroger plus longuement sur le concept d'amplification. L'influence de la rhétorique « restreinte » nous a habitués à ne voir dans l'amplification qu'une enflure du discours, dépourvue de toute dimension cognitive. Or, les quelques pages de la *Rhétorique* où Aristote tente de caractériser cette « forme » – ou ce « lieu » – tournent toutes autour de la notion d'intention et de responsabilité. Un premier passage (I, 1367 b) stipule que, dans l'éloge, « il est [...] utile de montrer qu'il [l'agent] a souvent agi de même ; aussi faut-il interpréter les coïncidences et les hasards comme des actes intentionnels ; car si l'on produit plusieurs actions semblables, elles sembleront indices de vertu et d'intention ». Plus loin, il nous est dit que l'amplification permet d'atteindre ce but parce qu'elle invoque, entre autres choses, « le succès répété d'une même action ; car, alors, [celle-ci] peut sembler importante et due, non à la fortune, mais à l'initiative de l'agent » (I, 1368 a). Ailleurs encore, nous lisons que « dans les discours épictiques, la plus grande place sera faite à l'amplification, pour démontrer que les actions furent belles et utiles, car elles doivent être dignes de créance ; on n'en apporte que rarement la preuve, et seulement si elles sont incroyables, ou si un autre en porte la responsabilité » (III, 1417 b ; italiques miennes).

Ce lien apparemment curieux entre amplification et responsabilité me paraît avoir été bien saisi par Paulhan (1968, 24) lorsqu'il brocardait l'un des clichés les plus en faveur dans les rubriques de faits divers :

« On voit dans les journaux ce titre : “Assassin pour cent francs” qui suppose, plus ou moins vaguement, que l’assassin avait prévu les 100 F, qu’il a commis son crime *tout de même*. (Mais quoi, s’il en avait trouvé cent mille, pensez-vous qu’il les eût laissés ?). » Le journaliste qui use de ce procédé « amplifie », dans la mesure même où il rattache à l’intentionnalité du délinquant un aspect tout à fait fortuit des événements en question. Autrement dit, son discours épидictique exploite le fait – accidentel – que le montant dérobé s’est révélé dérisoire pour présenter l’agent blâmé sous le jour le plus lamentable qui soit. A cet effet, il faut utiliser un « lieu commun » – potentiellement cynique – qui relie, de manière graduelle, la bassesse du personnage à la médiocrité des gains obtenus ; mais on doit également « faire comme si » la responsabilité du malandrin s’étendait à tous les détails de son forfait. On voit bien, sur cet exemple, où se place la frontière entre le « lieu » et la « forme » de l’amplification. Le « lieu » se laisse réduire, banalement, à une corrélation topique entre deux propriétés scalaires ; la « forme » est une stratégie à la fois discursive et cognitive qui maximise l’intentionnalité des agents qu’on blâme ou qu’on loue.

On pourrait se demander, alors, pourquoi Aristote ne nous livre nulle part une version aussi précise de ses conceptions en la matière. L’explication que je fournirai se fonde sur l’idée que la « rhétorique » aristotélicienne est une catégorie hybride qui trouve ses « analogues » dans la dialectique (pour les genres délibératif et judiciaire) et dans la poétique (pour le genre épидictique).

Les importants travaux de Nagy (1994) nous autorisent à penser que les premières formes poétiques de la tradition grecque étaient, comme sous de nombreuses autres latitudes, des morceaux de louange ou de blâme dont dériveraient non seulement certains genres littéraires, mais aussi les éloges, non dénués de parallélismes phoniques, où excellait Gorgias. Ce processus historique jette quelque lumière sur la prééminence souvent reconnue à l’épидictique, et sur le fait que Platon lui-même ne séparait pas nettement la rhétorique de la poésie (cf. Dominicy, 1989). Dans une telle perspective, l’œuvre d’Aristote se situe à la croisée des chemins, entre des sources très anciennes, remontant peut-être au stade indo-européen, et les traditions plus récentes

qui continuent à nous inspirer. En d'autres termes, nous trouvons, dans le corpus aristotélicien, une dichotomie extrêmement rigide (et déjà « moderne ») entre la sphère du poétique et la sphère du rhétorique ; mais en même temps, seule la *Poétique* peut nous aider à comprendre la manière dont se trouvent caractérisés l'épidictique, genre de la louange et du blâme, et l'amplification, en tant que stratégie visant à une maximisation de l'intentionnalité.

En effet, si l'on accepte que la « mimésis » est une représentation du « général » ou de l'« universel », c'est-à-dire une représentation d'agents, d'actions, ou d'affects, prototypiques (*Poétique*, chap. 9), on peut en déduire que ces objets représentés n'offrent pas matière à discussion. Le genre épictique comme la poésie puiseraient – ou se donneraient comme puisant – dans un stock d'entités préfabriquées, et accessibles à tous à cause de leur inscription dans un secteur partagé de la mémoire à long terme. En effaçant la frontière entre l'intentionnel et le non-intentionnel – du moins pour les traits susceptibles d'appuyer la louange ou le blâme – l'amplification permettrait de promouvoir un objet singulier au niveau des prototypes, de sorte que les actes de tel ou tel individu, de telle ou telle cité, paraissent découler de sa nature immuable comme les exploits d'Achille ne sont que les manifestations nécessaires d'une bravoure totalement prototypique. Ce lien entre la « poétisation » du réel et l'absence de toute évaluation véritable des responsabilités effectives se vérifie dans bien des cas, notamment lorsqu'on confronte des textes, prosaïques ou poétiques, traitant d'une même configuration d'événements (Dominicy, 1992 ; Pailhe, 1992). On peut y déceler la trace d'un phénomène plus profond, qui consiste en ce que la nécessité formelle de la poésie (l'existence obligatoire de parallélismes non linguistiques) répond à la nécessité cognitive rattachant aux prototypes (positifs ou négatifs) chacune des entités singulières qui les « instancient ».

La reconstruction que je viens de proposer résout, me semble-t-il, tous les problèmes précédemment soulevés. Comme la poésie, l'épidictique se situe en dehors de tout questionnement, et offre ainsi une place plus grande au « jugement » portant sur la « manière ». La confusion que nous avons décelée, au sujet de l'amplification, entre la

« forme » et le « lieu » se répercute dans la caractérisation temporelle des trois genres. Si le temps du délibératif est le futur, et celui du judiciaire le passé, c'est parce que les « matières » de ces deux genres appartiennent à un intervalle respectivement postérieur ou antérieur au moment de la parole argumentative. Mais le « présent » de l'épidictique ne saurait se définir dans les mêmes termes – Aristote lui-même en convient. Nous n'avons donc pas affaire à un présent strictement chronologique, et délimité de part et d'autre par l'avenir et le passé, mais au présent éternel qui englobe toutes les époques, et dont on ne trouve d'équivalent que dans la nécessité des vérités analytiques. Achille a fait, est en train de faire, ou fera ceci ou cela : voilà une « matière » possible pour l'épidictique ; à ce niveau, nous pouvons recourir à un « lieu commun » (par exemple, une action valeureuse est d'autant plus louable chez un agent qu'il a été le seul à l'accomplir). Ce type d'homme fait toujours ceci ou cela, par une nécessité supra-intentionnelle procédant d'une identité presque totale entre sa nature et sa responsabilité : voilà la « forme » du poétique et de l'épidictique.

A lire superficiellement le *Traité de l'argumentation* et de nombreux écrits connexes, on croirait volontiers que Perelman n'éprouve guère de peine à intégrer l'épidictique dans le cadre plus global de la « nouvelle rhétorique ». Mais là aussi, des interrogations fondamentales demeurent sans réponse.

Nous avons vu plus haut comment Perelman a choisi de délimiter les champs respectifs du raisonnement formel (où il s'agit de « prouver » ou de « démontrer »), de la dialectique (où il s'agit de « convaincre ») et de la rhétorique (où il s'agit de « persuader »). Or, les critères utilisés – et notamment la distinction entre l'auditoire « de droit » et les multiples auditoires « de fait » – ne suffisent pas à cerner la spécificité du genre épидictique. A cet égard, le métalangage employé est très révélateur. Si l'argumentation en général cherche à « obtenir l'adhésion », c'est-à-dire la « conviction » dialectique ou la « persuasion » rhétorique, le genre épидictique vise à produire une « intensité d'adhésion ». Ce glissement terminologique vers un vocabulaire qui semble parfois relever de la psychologie des émotions dissimule une fracture

essentielle, puisqu'il faut admettre, en toute cohérence, que des variations d'intensité peuvent affecter cela même dont un auditoire « de fait » est d'ores et déjà « persuadé ».

A mon sens, cette persuasion préalable, sans laquelle il ne saurait exister quelque intensification que ce soit, rend compte du fait que les discours épидictiques ne supposent, en réalité, aucun questionnement. Par ailleurs, la priorité conceptuelle de l'adhésion sur son intensité permet de ne pas renvoyer tout l'épidictique (et, dirais-je, tout le poétique) au seul domaine littéraire – au seul plaisir esthétique de l'auditoire. Mais il reste maintenant à comprendre les mécanismes qui intensifient l'adhésion par le biais d'une stratégie discursive, de blâme ou de louange, dont la « forme » optimale est l'amplification.

Sur ce point, Perelman ne se montre guère explicite. Selon lui (1977, 52), l'amplification est « une figure de rhétorique » tendant à « créer la *présence* », c'est-à-dire l'accès de notre conscience à certains objets psychologiquement saillants (voir aussi Perelman et Olbrechts-Tyteca, 1983, 154-160). Cette glose nous confirme dans l'idée que l'amplification possède bel et bien une dimension cognitive, mais nous sommes renvoyés, de nouveau, vers une théorie ou une psychologie des émotions, alors que nous cherchons à fonder une doctrine argumentative où prenne place un genre de discours intimement lié à la défense ou à la condamnation de certaines valeurs. Pire encore, le plaidoyer perelmanien (Perelman et Olbrechts-Tyteca, 1983, 68-72) pour une « éducation » inculquant, à travers l'épidictique, des positions morales présentées comme indiscutables (hors questionnement) risque d'apparaître, dans un tel contexte, comme une thèse irrationaliste qui limiterait singulièrement la sphère même de l'argumentation.

La « théorie de l'évocation » que je développe depuis quelques années déjà nous permet d'échapper à de telles apories.

Cette théorie soutient, en gros, que les genres discursifs se caractérisent par des intentions méta-communicatives spécifiques, qui se réalisent lorsque s'instaure une « modalité sémantique » déterminée, c'est-à-dire un certain type de rapport au monde. Considérons, par exemple, le cas des adages ou des proverbes. Ces énoncés transfèrent à

des niveaux supérieurs (syntagme, phrase...) les propriétés (morpho)phonologiques et sémantico-cognitives du mot simple. Autrement dit, la relation au réel n'est pas de l'ordre du descriptif (où il s'agit de provoquer chez le récepteur la formation d'une représentation mentale encore épisodique), mais de l'« évocatif » comme le mot simple, l'adage ou le proverbe prétendent susciter l'émergence d'une représentation prototypique déjà disponible (cf. Kleiber, 1989). Dès lors, comme celui qui use du « vrai nom » assigné à un objet pour le désigner, l'émetteur d'un proverbe n'est pas, à proprement parler, un énonciateur. Une autre « voix » (qu'il s'agisse du sens commun ou de la « sagesse des nations ») parle à travers lui (cf. Ducrot, 1984).

Dans plusieurs contributions, j'ai essayé de montrer que l'énoncé poétique fonctionne, pour l'essentiel, de la même manière que les adages ou les proverbes. Il en résulte que la poésie « se donne » comme un discours « déjà dit » (même si ce n'est pas le cas) – un discours qui traite d'un monde dont les entités « instancieraient » des prototypes communément partagés (même si pareils prototypes n'existent pas). Cette thèse néo-aristotélicienne réduit la « mimésis » à l'évocation, puisque la reconnaissance du « général » ou de l'« universel » s'identifie maintenant à l'activation (factuelle ou prétendue) de certaines zones encyclopédiques dans la mémoire à long terme (cf. Sperber, 1974). Corollairement, nous adopterons une conception cognitive, et non plus strictement émotive, de la « catharsis ». Comme le notent Dupont-Roc et Lallot dans leur remarquable commentaire de la *Poétique* (1980, 190), « si la tragédie peut “épurer” les émotions qu'elle éveille chez le spectateur et ainsi lui donner du plaisir et non de la peine, c'est en tant qu'elle offre à son regard des objets eux-mêmes épurés ». Autrement dit, de même que le destinataire d'un proverbe « reconnaît », à travers la situation particulière qui en a déclenché l'emploi, le prototype d'une situation, le spectateur de la tragédie « reconnaît » – derrière les personnages, derrière l'action à laquelle il assiste – des prototypes d'agents, de situations et d'affects dont la catharsis assure l'évocation (la « mimésis »). A de nombreux égards, donc, le couple mimésis-catharsis se laisse comparer à l'amplification. de part et d'autre, nous avons affaire à une stratégie discursive et cognitive qui vise à nous faire « recon-

naître », sous des aspects singuliers, des « natures » ou des « modèles » stables ; et nous ressentons quelque plaisir, ou quelque émotion, lorsque ce processus d'évocation crée la « présence » (c'est-à-dire l'activation dans notre conscience) de certaines catégories ou de certaines valeurs

Au stade où nous sommes parvenus, de nombreuses incertitudes se sont dissipées. Mais une difficulté fondamentale demeure : comment expliquer que le processus évocatif conduise à intensifier l'adhésion ? Comment empêcher, en d'autres termes, que les émotions, « épurées » ou « intellectualisées », qu'il suscite ne se ramènent à la seule jouissance esthétique ? Nous aurions trahi et Aristote et Perelman – et nous nous cantonnerions dans une vision éminemment réductrice – si nous devons rendre les armes sur ce point. La position que je défendrai ici est que l'intensification naît de l'évocation elle-même

Je m'appuierai, pour ce faire, sur l'analyse « polyphonique » que Christian Plantin (1985) a appliquée au *si* « intensif ». Considérons, par exemple, des énoncés tels que *Catherine est si belle* et *Catherine est très belle*. On observe que la formulation en *si* ne saurait servir à décrire Catherine auprès d'un destinataire qui se serait enquis, précédemment, de l'aspect physique de la personne en cause. Si, à la question *Comment est Catherine ?*, je réponds *Elle est très belle*, mon destinataire pourra demander quelques précisions, mais il ne pourra pas maintenir que je n'ai pas enchaîné, de la façon la plus naturelle qui soit, sur son interrogation. Si, par contre, je répondais *Elle est si belle*, je lui donnerais l'impression de me parler à moi-même, de ne pas m'insérer véritablement à l'intérieur du dialogue amorcé. La raison en est, selon Plantin, que l'énoncé avec *si* « met en scène » un énonciateur qui a déjà jugé que Catherine est belle. Dans mon cadre théorique, je dirai que le marqueur *si* force le destinataire à interpréter l'énoncé *Catherine est si belle* non comme la description d'une personne dont on chercherait éventuellement à se forger une représentation épisodique, mais comme l'évocation d'une représentation déjà disponible. Quant à l'intensification et au caractère exclamatif des énoncés avec *si*, Plantin montre qu'ils doivent s'expliquer par le processus « polyphonique » – ou d'évocation – ainsi mis en place. Paraphrasant Jules Laforgue, je puis

écrire *La vie est si quotidienne*, alors que l'énoncé *La vie est très quotidienne* paraît beaucoup plus incongru, malgré l'intensité qu'exprime, de manière inhérente, le marqueur *très*.

Je considérerai cette analyse du *si* « intensif » comme la « maquette » d'une théorie authentiquement argumentative du genre épидictique. En termes plus concrets, je soutiendrai que, par le biais de l'amplification, l'orateur épидictique fait « reconnaître » à son auditoire des types humains hautement valorisés ou hautement dévalorisés, des valeurs communément admises ou communément rejetées (ou, en tous cas, des types humains ou des valeurs présumés tels), et que c'est cette « reconnaissance » qui, à travers l'évocation, provoque une intensité, de l'adhésion ou du rejet, dont les effets sont sans doute émotifs, mais dont les causes profondes participent de la cognition.

BIBLIOGRAPHIE

- Aristote, *La Poétique*, texte, traduction, notes par R. Dupont-Roc et J. Lalot, Paris, Éditions du Seuil, 1980.
- Aristote, *Rhétorique*, texte établi et traduit par M. Dufour et A. Wartelle, annoté par A. Wartelle, Paris, Les Belles Lettres, 1967-1989, 3 vol.
- Couloubaritsis L., 1986, Dialectique, rhétorique et critique chez Aristote, dans M. Meyer (éd.), *De la métaphysique à la rhétorique*, Bruxelles, Éditions de l'Université, 103-118.
- Dominicy M., 1988, Y a-t-il une rhétorique de la poésie ?, *Langue française*, n° 79, 51-63.
- Dominicy M., 1989, De la pluralité sémantique du langage. Rhétorique et poétique, *Poétique*, n° 80, 499-514.
- Dominicy M., 1990, Prolégomènes à une théorie générale de l'évocation, dans M. Vanhelleputte (éd.), *Sémantique textuelle et évocation*, Louvain, Peeters Brussels Publications in Artistic and Literary Studies I, 1990, 9-37.
- Dominicy M., 1991 a, Sur l'épistémologie de la poétique, dans M. Dominicy (éd.), *Épistémologie de la linguistique [Histoire Épistémologie Langage, 13/1]*, 151-174.
- Dominicy M., 1991 b, La linguistique et le langage du droit, dans L. Ingber (éd.), *Le langage du droit*, Bruxelles, Éditions Némésis, 12-28.

- Dominicy M., 1992, Pour une théorie de l'énonciation poétique, dans De Mulder, Walter *et al.* (éd.), *Énonciation et parti pris*, Amsterdam, Rodopi, 129-141.
- Dominicy M., 1994 *a*, Du « style » en poésie, dans G. Molinié et P. Cahné (éd.), *Qu'est-ce que le style ?*, Paris, PUF, 115-137.
- Dominicy M., 1994 *b*, L'évidentialité en poésie, *Projet ARC « Typologie textuelle et théorie de la signification ». Rapport de recherches n° 2*, Université libre de Bruxelles.
- Dominicy M., 1994 *c*, La intención poética. Teoría de un género discursivo, *Foro hispánico*, n° 8, 89-97.
- Ducrot O., 1984, *Le dire et le dit*, Paris, Éditions de Minuit.
- Kleiber G., 1989, Sur la définition du proverbe, dans G. Gréciano (éd.), *Europhras 88. Phraséologie contrastive*, Actes du Colloque international Klingenthal-Strasbourg, Strasbourg, Université des sciences humaines (« Recherches germaniques » 2), 233-252.
- Nagy G., 1994, *Le meilleur des Achéens. La fabrique du héros dans la poésie grecque archaïque*, Paris, Éditions du Seuil.
- Pailhe C., 1992, *Prose and Verse Narrative : Antonio Machado's « La tierra de Alvargonzález »*, Mémoire de licence, Faculté de philosophie et lettres, Université libre de Bruxelles.
- Paulhan J., 1968, *Lettre aux directeurs de la Résistance* (1951), Paris, Jean-Jacques Pauvert (« Libertés nouvelles »).
- Perelman C., 1977, *L'empire rhétorique. Rhétorique et argumentation*, Paris, Vrin.
- Perelman C. et Olbrechts-Tyteca L., 1983, *Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique*, Bruxelles, Éditions de l'Université, 4^e éd.
- Plantin C., 1985, La genèse discursive de l'intensité. Le cas du *si* « intensif », *Langages*, n° 80, 35-53.
- Sperber D., 1974, *Le symbolisme en général*, Paris, Hermann.